



## Groupe de travail n° 3.2 – Formes de l'action culturelle

### COMPTE RENDU DE RÉUNION N°2

Mardi 7 avril 2026 de 14h30 à 16h30

**Présents :** Marion Carrot, Alexis David, Alban Ferreira, Alice Guilbaud, Corinne Japin, Juliette Laroche, Eric Mallet, Alexandra Marchal, Joseph Minster, Wilfried Muller, Frédérique Oraison, Candice Reneuve, Charlotte van der Werf, Marie Villequey, Fabrice Zavaglia.

#### 1. Introduction et déroulé de la réunion

Cette deuxième réunion du groupe de travail 3.2 fait suite à la première séance tenue le 10 février 2026. Elle s'inscrit dans la phase des deuxièmes réunions de l'ensemble des groupes de travail, et constitue l'avant-dernière étape du cycle de concertation avant la restitution générale du projet prévue le 6 juillet 2026 à la Bibliothèque nationale de France.

La réunion s'organise en deux grands temps, présentés en ouverture de séance. Un premier temps est consacré à un bilan de l'avancement du projet : état des auditions menées depuis la première réunion, auditions à venir, et rappel du calendrier. Un second temps, plus long, est dédié au travail collectif sur les livrables du chantier. Cette partie comprend, pour chaque livrable abordé, une présentation par l'équipe de coordination, un temps d'échanges oraux, puis un temps de contribution écrite individuelle sur un document partagé.

#### 2. Point d'avancement du chantier : état des auditions menées et à venir

Un point rapide est effectué sur les auditions conduites depuis la première réunion du groupe, ainsi que sur celles qui restent à mener d'ici la troisième séance.

Les associations de professionnels identifiées lors de la première réunion — ABD, ABF, ADBGV, ADBU, ACIM — seront rencontrées fin mai et début juin dans le cadre de la traversée « Politiques culturelles ». Ce chantier transversal, commun aux sept groupes de travail, constitue le cadre le plus

adapté pour ces échanges, dans la mesure où ces associations entretiennent des liens avec l'ensemble des thématiques du projet.

Parmi les auditions déjà menées, trois acteurs ont été rencontrés dans les jours précédant la réunion : l'Agence du court-métrage, Images de la culture (catalogue désormais porté par la Cinémathèque du documentaire, anciennement au CNC), et Sylvie Matéo, créatrice de Cinaimant, un outil pédagogique autour du cinéma.

Plusieurs auditions sont encore prévues d'ici la troisième réunion du groupe, notamment :

- La FACC (Fédération de l'action culturelle et cinématographique), prévue le vendredi suivant la réunion ;
- Nicole Fernandez-Ferrer, présidente du Centre audiovisuel Simone de Beauvoir ;
- L'Archipel des Lucioles.

Il est précisé que les questions posées à ces différentes structures s'appuieront directement sur les contributions écrites remontées par les membres du groupe lors de la première réunion.

### **3. Présentation de la démarche de production des livrables**

Avant d'entrer dans le détail des livrables propres au chantier 3.2, un panorama général de l'ensemble des productions envisagées pour le projet est proposé. L'objectif est de permettre aux membres du groupe de situer leur travail dans une logique d'ensemble, et de comprendre la nature des différents types de livrables envisagés.

Deux grandes philosophies avaient été envisagées pour rendre compte du travail accompli. La première consistait à produire un rapport global et unifié, d'environ 100 à 120 pages, couvrant l'ensemble des thématiques. Cette option a été écartée, principalement pour des raisons de faisabilité : les contraintes de temps sont réelles, le travail se fait essentiellement à distance et en petits groupes, et un tel document aurait nécessité de nombreux allers-retours avec le ministère pour en équilibrer les différentes parties. Par ailleurs, le risque d'aboutir à un objet existant mais finalement peu consulté a pesé dans la balance.

L'option retenue est donc celle d'une multiplication de petits livrables autonomes, de natures variées, immédiatement utilisables et lisibles. Quatre grandes catégories ont été définies :

- Des livrets métier, à vocation opérationnelle, directement exploitables par les professionnel·les ;
- Des notes de recommandation, à destination des tutelles ou du chantier plus large de l'audiovisuel en bibliothèque ;
- Des plaidoyers, portés par le caractère associatif d'Images en bibliothèques, permettant de rassembler des arguments à vocation d'advocacy ;
- Des infographies ou kits de communication, utilisables directement dans les établissements.

Une charte graphique commune est en cours d'élaboration, avec des patrons de mise en page déjà conçus, permettant d'identifier à la fois la provenance de chaque réflexion (le chantier concerné) et la nature du livrable. L'idée est que ces objets soient courts — un nombre de caractères est prédéfini pour chaque format — et que les membres du groupe puissent, lorsque c'est pertinent, signer individuellement une page ou une section.

Cette approche recueille un accueil favorable. L'intérêt du format « boîte à outils » par rapport au rapport traditionnel est souligné :

*« C'est très intéressant d'avoir plus un mode boîte à outils plutôt que le rapport que globalement, on n'a pas le temps de lire et de s'approprier. »*

Il est précisé que ces choix ne sont pas encore totalement figés, et que des remarques sur le principe général restent les bienvenues.

#### **4. Présentation et discussion des livrables du chantier 3.2**

Plusieurs livrables du chantier sont abordés lors de cette séance :

- (Li17) Livret métier consacré à l'éducation à l'image.
- (Li23) Plaidoyer pour défendre la bibliothèque comme partenaire des cinémas et des festivals.
- (Li22) Livrable consacré aux profils de publics.
- (Li19) Recueil de projets pour l'action culturelle.

##### ***Discussion Li17 — Livret métier — « Bibliothèques, éducation à l'image et esprit critique »***

###### *Présentation du livrable*

Ce livret de deux pages vise à présenter les spécificités et les atouts des bibliothèques pour développer des actions d'éducation à l'image, en lien étroit avec la question des collections. Son intitulé initial — « Les bibliothèques, l'EAC et l'EMI » — est posé d'emblée comme provisoire et appelé à évoluer en fonction des discussions.

###### *Discussion sur le périmètre conceptuel : EAC, EMI et esprit critique*

La discussion s'ouvre rapidement sur la pertinence et la précision des termes employés. La distinction entre éducation artistique et culturelle (EAC) et éducation aux médias et à l'information (EMI) est jugée importante à maintenir, mais l'assimilation ou la confusion entre les deux notions est signalée comme une source de difficulté récurrente, notamment dans les milieux du cinéma. Des associations de cinéastes défendent en effet l'idée que le cinéma relève d'un rapport aux images spécifique — celui d'un art, d'un dispositif — qui ne saurait être réduit à la formation à l'information ou à la déconstruction des médias. Employer un cinéaste pour former à l'EMI, ou inversement, mobiliser des ressources journalistiques pour faire de l'EAC, revient à brouiller les rôles et les légitimités.

De cette discussion émerge la suggestion de préférer une formulation plus englobante, articulée autour de la notion d'esprit critique, avec un intitulé possible tel que « Bibliothèques et esprit critique ». L'EAC et l'EMI pourraient alors apparaître comme des sous-catégories ou des entrées secondaires dans le corps du texte, sans pour autant disparaître. Cette reformulation est accueillie favorablement.

La complémentarité avec d'autres professionnels et professionnelles est également identifiée comme un angle potentiel du livret : à côté des bibliothécaires, des cinéastes, des journalistes, voire d'autres types d'intervenants et intervenantes peuvent contribuer à des actions d'éducation à l'image. L'exemple d'une résidence de journaliste en médiathèque est mentionné comme une expérience qui a mis en lumière la nécessité de bien délimiter les périmètres professionnels et leurs complémentarités.

###### *Discussion sur la participation des publics et le dépassement de la notion d'usager*

Un second point de discussion porte sur la conception des publics visés par les actions de médiation. La réflexion dépasse la seule notion d'usager — qui ne désigne que les personnes déjà en relation avec la bibliothèque — pour intégrer les non-fréquentants et, plus fondamentalement, pour

envisager une dimension participative : les personnes ne doivent pas seulement être atteintes ou touchées, mais impliquées dans la conception et le déroulement des actions elles-mêmes.

La terminologie des droits culturels est évoquée dans ce contexte. Dans cette approche, on ne parle plus vraiment d'usagers ou de publics, mais de personnes et de groupes de personnes, ce qui permet d'intégrer d'emblée la dimension de sujet actif plutôt que de récepteur passif. Cette évolution de vocabulaire est jugée aidante pour mieux refléter l'ambition inclusive des actions de médiation.

Ces remarques conduisent à envisager que le livret ne se contente pas de décrire les spécificités de la bibliothèque comme lieu d'EAC ou d'EMI, mais formule également des pistes pour une conception participative des actions. Il est suggéré d'ajouter dans l'intitulé, ou *a minima* dans la présentation des projets, une dimension explicitement participative.

#### *Autres formes d'éducation envisageables*

La question est posée d'une éventuelle troisième ou quatrième forme d'éducation à l'image, au-delà de l'EAC et de l'EMI, que la bibliothèque serait particulièrement bien placée pour porter. La valeur ajoutée spécifique du contexte bibliothécaire est interrogée : qu'est-ce qui distingue une action menée en bibliothèque de la même action conduite dans une salle de cinéma, une association ou une école ?

L'idée d'une éducation à la recherche documentaire, ou d'une forme encore à nommer, est évoquée sans qu'une formulation définitive soit arrêtée. La discussion fait apparaître que ce champ reste à défricher, et que l'exercice de contribution écrite qui suit sera l'occasion de le préciser.

### ***Discussion Li23 — Plaidoyer — « La bibliothèque comme partenaire des cinémas et des festivals »***

#### *Présentation et cadrage du plaidoyer*

Ce livrable prend la forme d'un texte court, d'une à deux pages, visant à rassembler les arguments en faveur de la bibliothèque comme partenaire des salles de cinéma dans l'accompagnement du public et le prolongement de la vie des films. Sa forme lui permet d'adopter un registre plus prospectif et moins institutionnel que les autres livrables. L'enjeu d'advocacy, récurrent dans les retours au questionnaire préparatoire de 2025, en constitue la principale justification.

#### *Élargissement aux festivals*

La question est soulevée d'intégrer les festivals dans le périmètre du manifeste, au même titre que les salles de cinéma. Il est effectivement observé que beaucoup de partenariats entre bibliothèques et acteurs du cinéma s'établissent à l'occasion de festivals, et que les limiter aux seules salles serait réducteur. L'intitulé est ajusté en conséquence : « La bibliothèque comme partenaire des cinémas et des festivals ».

#### *Discussion sur la concurrence perçue et le sens du partenariat*

Le fond du plaidoyer fait l'objet d'une réflexion collective sur la nature des tensions et des complémentarités entre bibliothèques et cinémas. Un constat issu du questionnaire préparatoire est rappelé en introduction : une crainte d'être perçu comme concurrent persiste chez une partie des bibliothécaires, y compris dans des situations où cette crainte est en grande partie auto-infligée ou fantasmée.

« Je pense que c'est peut-être plus les bibliothécaires eux-mêmes qui se mettent cette barrière, qui s'autocensurent en pensant que les cinémas vont avoir cet a priori. J'ai l'impression que c'est quelque chose que nous alimentons nous-mêmes. »

Des situations contrastées sont évoquées pour illustrer la diversité des configurations territoriales. La BnF, voisine du MK2 Bibliothèque sur le site François-Mitterrand, développe encore relativement peu d'actions conjointes avec la salle, malgré une proximité géographique évidente et malgré l'installation récente d'une partie de la BPI au sein du MK2. À l'inverse, à Villeurbanne, de nombreuses collaborations existent entre la Maison du livre, de l'image et du son (MLIS) et les cinémas du territoire, y compris des projections d'un même film dans les deux lieux à des moments différents de l'année, à l'initiative même du cinéma. Ces exemples montrent que la frontière entre complémentarité et concurrence perçue est très dépendante du contexte local, des relations humaines et des politiques culturelles territoriales.

La question de la cible du plaidoyer est posée directement : s'adresse-t-il aux bibliothécaires eux-mêmes, pour les encourager à aller vers les cinémas ? Ou aux cinémas, pour les convaincre de la complémentarité des offres ? La réponse est double. Le plaidoyer vise d'abord les élus et les directions, pour lesquels il s'agit de justifier l'existence et l'intérêt d'un secteur audiovisuel actif en bibliothèque, même lorsqu'une salle de cinéma se trouve à quelques pas. Mais il peut aussi être utile en interne, pour lever des autocensures et encourager des prises de contact.

La nature du partenariat mérite d'être précisée dans le texte : il ne s'agit pas tant de co-organisation systématique que d'une logique de continuité et de complémentarité entre ce que propose la salle et ce qu'offre la bibliothèque. Une proposition prospective est avancée à titre de piste délibérément provocante : des solutions existent déjà qui permettent de faire apparaître, dans un catalogue de bibliothèque, les séances de cinéma locales de la semaine en lien avec les titres du fonds. Dans cette configuration, c'est presque le cinéma qui devient une extension du catalogue de la bibliothèque — une inversion de perspective qui illustre jusqu'où peut aller l'idée de continuum entre les deux institutions.

« Dans cette espèce de vision du catalogue qui fait apparaître la séance de cinéma de la semaine, quand on tape tel ou tel titre de film pour voir s'il est dans la bibliothèque, le cinéma devient presque une extension du catalogue. Je suis évidemment un peu provoquant en disant ça, mais c'est pour dire qu'il y a une dialectique qui peut s'envisager comme une espèce de continuum. »

L'intérêt de la forme « plaidoyer » est précisément de permettre ce type de projection : pas forcément immédiatement réaliste, mais traçant une perspective pour les dix années à venir.

### ***Discussion Li22 — Profils de publics — Personae pour l'action culturelle audiovisuelle***

#### *Reformulation du livrable et introduction à la méthode des personae*

Suite aux échanges tenus en première partie de séance sur la notion d'utilisateur, l'intitulé initial « Profils usagers » est reformulé pour mieux refléter l'ambition d'un livrable qui englobe les non-fréquentants au même titre que les habitués. La désignation exacte n'est pas encore arrêtée — elle le sera lors d'une prochaine réunion — mais le principe est acté : il s'agit de penser les publics au sens le plus large, y compris ceux qui ne fréquentent pas la bibliothèque.

La méthode des *personae* est introduite et explicitée pour les membres moins familiers avec cet outil. Un exemple concret est projeté, tiré d'un travail mené avec la plateforme Tènk dans le cadre d'une réflexion sur les comportements d'abonnement et de désabonnement : il s'agissait de construire des profils-types incarnés — prénom, âge, profession, contexte d'usage, habitudes de visionnage, montants dépensés — pour identifier des besoins concrets et des solutions adaptées, plutôt que de raisonner sur des catégories statistiques abstraites. C'est ainsi, par exemple, qu'en partant du besoin d'une enseignante du secondaire qui devait pouvoir revoir plusieurs fois le même

film pour préparer ses cours, la plateforme a identifié la nécessité d'allonger la durée de disponibilité des films.

L'objectif, dans le cadre du chantier 3.2, est d'incarner de la même façon les différents types de personnes susceptibles d'être concernées par les actions de médiation audiovisuelle en bibliothèque, afin de rendre concrètes et lisibles les pistes d'action formulées dans les autres livrables.

Construction collective des typologies de profils

Le groupe s'accorde sur une liste de sept profils à construire, couvrant un spectre allant du jeune enfant au retraité senior, avec pour chaque profil une version fréquentant la bibliothèque et une version non-fréquentante :

- Jeune public (moins de 12 ans)
- Adolescent·e (de 12 ans jusqu'au bac)
- Jeune adulte / étudiant·e (18-24 ans)
- Jeune parent
- Quadragénaire / actif·ve éloigné·e de la bibliothèque
- Jeune retraité·e
- Retraité·e senior

Chaque membre du groupe se voit attribuer un profil. La contribution attendue consiste à esquisser un portrait-robot (âge, centres d'intérêt, habitudes, rapport au cinéma et aux institutions culturelles), puis à imaginer, pour chacune des deux versions (fréquentant / non-fréquentant), les types d'actions de médiation audiovisuelle susceptibles de lui correspondre — pour le fidéliser dans un cas, pour le conquérir dans l'autre.

## 5. Organisation du travail pour la prochaine séance

### ***Appel à contribution — Li19 : « 10 projets pour l'action culturelle »***

Ce livrable n'a pas pu être traité en séance, faute de temps disponible. Il s'agit d'un recueil de retours d'expérience, sous la forme d'environ dix fiches d'une page présentant des projets d'action culturelle autour de l'audiovisuel — escape game, projection-débat, résidence artistique, atelier d'écriture scénaristique, etc. — jugés particulièrement pertinents ou innovants par leurs auteur·es.

Un patron de fiche (nombre de caractères, structure, nombre de visuels) sera transmis par mail à l'ensemble des membres du groupe dans les jours suivant la réunion. Les membres volontaires sont invités à rédiger une fiche sur un projet qu'ils ont mené, observé ou dont ils ont connaissance. La fiche peut être signée — ce qui permet à d'autres bibliothécaires de prendre contact ultérieurement — ou rester plus anonyme, si l'auteur·e préfère s'exprimer au nom d'un collectif. Des images peuvent être jointes (une à quatre, selon le patron retenu).

La date limite de retour souhaitée est fixée au lundi 4 mai 2026, veille de la troisième réunion, afin que les contributions reçues puissent être présentées lors de cette séance.

### ***Prochaine réunion et calendrier***

La troisième et dernière réunion du groupe de travail 3.2 est fixée au mardi 5 mai 2026 à 10h30. Elle sera l'occasion de présenter des maquettes plus abouties de certains livrables et de conduire de nouveaux temps de contribution. Un bilan des apports collectifs sera également proposé.

Par ailleurs, une journée de restitution générale du projet est annoncée pour le 6 juillet 2026 à la Bibliothèque nationale de France, avec une partie à distance. Certains livrables — notamment l'infographie « Médiation à 360° » — pourraient y servir de supports de présentation et de discussion.